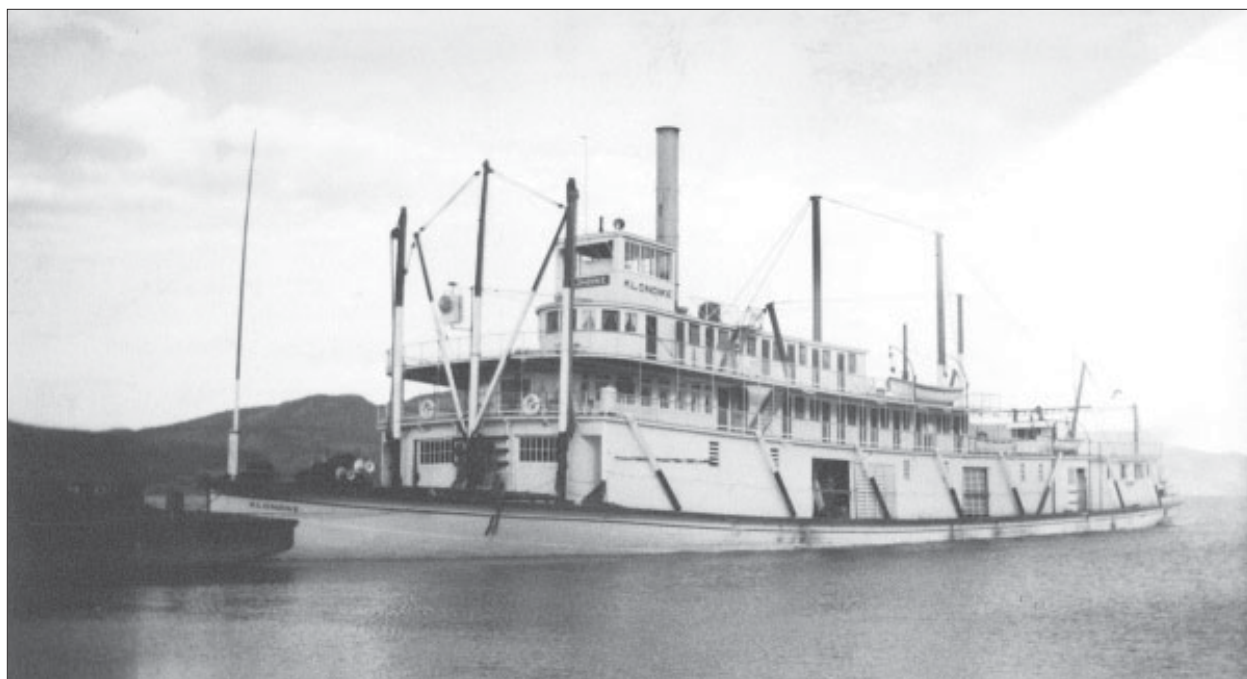




LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA

S.S. *KLONDIKE*

Plan directeur



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA

S.S. *KLONDIKE*

Plan directeur

2004

Plan directeur du lieu historique national du Canada S.S. *Klondike*.

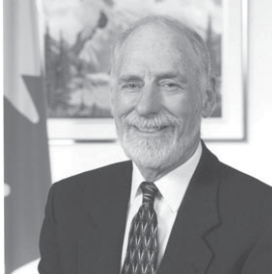
© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2004

R63-247/2004F

ISBN : 0-662-85201-X

Also available in English

Avant -propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le cœur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation au bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada S.S. *Klondike*. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine. Ce plan met l'accent sur la coopération et le partenariat avec des organisations telles que la Ville de Whitehorse.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada S.S. *Klondike*.

A handwritten signature in dark ink, reading "David Anderson". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

David Anderson
Ministre de l'Environnement

■ Recommandations issues du plan

Plan directeur

Lieu historique national *du Canada S.S. Klondike*

RECOMMANDÉ PAR:



Alan Latourelle
Directeur général,
Parcs Canada



Christina Cameron
Directeur général,
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada



Gaby Fortin
Directeur général,
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada



Ken East
Directeur, Unité de gestion
Unité de gestion du Yukon, Parcs Canada



Robert Lewis
Directeur
Lieu historique national *S.S. Klondike*
Parcs Canada

Lieu historique national du Canada S.S. Klondike

Sommaire à l'intention de la direction	1
Toile de fond	1
1 : Introduction	3
1.1 Élaboration du plan directeur du lieu historique	5
1.2 Contexte régional	8
2 : Un lieu d'importance historique	10
Intégrité commémorative	10
2.1 Ressources	11
2.2 Messages	15
2.3 Autres valeurs patrimoniales	17
3 : Un lieu pour les gens	19
3.1 Tourisme patrimonial	19
3.2 Services aux visiteurs	20
4 : Un lieu pour l'intendance	22
4.1 Collaboration	22
4.2. Opérations et administration	23
4.3 Évaluation environnementale du plan directeur	24
5 : Stratégie de mise en œuvre	26
Glossaire	27

Figures

Figure 1	Lieux historiques nationaux du Canada administrés par l'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada	4
Figure 2	Plan de Whitehorse	6
Figure 3	Emplacement du S.S. Klondike à Whitehorse	9
Figure 4	Texte approuvé de la plaque de la CLMHC	11
Figure 5	Taux de fréquentation annuel du S.S. Klondike	19
Figure 6	S.S. Klondike - Fréquentation mensuelle	20

■ Sommaire à l'intention de la direction

Toile de fond

Le S.S. *Klondike* est un exemple bien conservé des vapeurs à roue qui naviguaient sur les cours d'eau Yukon entre 1869 et 1955, reliant les collectivités du Klondike les unes aux autres et les raccordant aussi au monde extérieur. En 1959, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) recommanda au gouvernement fédéral d'acheter l'un des bateaux à roue à Whitehorse et d'en entreprendre la conservation. L'année suivante, le chemin de fer White Pass & Yukon Route fit don du S.S. *Klondike* au gouvernement du Canada, et un programme de recherche et de restauration fut adopté. Le S.S. *Klondike* fut déclaré lieu historique national en 1967, et les travaux de restauration furent entrepris en 1979 et achevés en 1981.

Situation actuelle

Situé dans la ville de Whitehorse, le lieu historique national du Canada S.S. *Klondike* comprend le vapeur à roue restauré et meublé selon l'apparence qui le caractérisait entre 1937 et 1940, ainsi qu'une barge du Yukon, l'*Atlin*. Un centre d'accueil renseigne les visiteurs et présente des expositions sur l'histoire des réseaux de transport fluvial au Yukon. Des visites d'interprétation sont offertes de la mi-mai à la mi-septembre.

Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration est un énoncé décrivant les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale. Il renvoie spécifiquement aux recommandations de la CLMHC qui ont été approuvées par le ministre. Ces recommandations reconnaissent l'importance nationale du lieu historique en raison de l'intégrité physique du bateau, de l'intégrité des machines ainsi que de la restauration et de la remise en état fidèles à l'époque. Son emplacement, en bordure du fleuve Yukon, renforce l'objectif de commémoration du lieu historique.

En tant que type représentatif des bateaux construits pour le réseau de transport fluvial du Yukon, le S.S. *Klondike* a de la valeur pour les raisons spécifiques suivantes :

- la construction du vapeur et de ses composants, y compris le vaigrage à franc-bord bien exécuté;
- l'intégralité de la coque, de la superstructure, du système de propulsion et des systèmes auxiliaires;
- l'unité encore évidente du vapeur et de son équipement original;
- sa qualité en tant qu'exemple des vapeurs rapides à faible tirant d'eau qui naviguaient dans les eaux difficiles du cours supérieur du fleuve Yukon;
- les systèmes reliés à la structure du bateau et à sa double fonction de navire de charge et de navire de croisière.

Propositions pour la gestion du lieu historique

Protéger les ressources qui symbolisent l'importance du lieu historique, communiquer efficacement les messages qui expliquent pourquoi le lieu historique revêt de l'importance à l'échelle du pays et en respecter les valeurs patrimoniales, voilà les principales responsabilités de Parcs Canada dans la gestion d'un lieu historique national.

Pour gérer le lieu historique national du Canada S.S. *Klondike*, Parcs Canada compte prendre les mesures suivantes :

- conserver l'apparence et l'intégrité physique du vapeur, dont témoignent sa dimension, les matériaux de surface, la couleur, la construction et la conception de la coque et les éléments extérieurs originaux (canots de sauvetage, cambuses de légumes et de viande, cordages et épars);
- conserver l'intégrité de l'ossature portante et des systèmes mécaniques;

- conserver l'aménagement fonctionnel de l'espace, à l'intérieur comme à l'extérieur;
- conserver les matériaux originaux et les systèmes mécaniques conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- définir, évaluer, préserver et entretenir les ressources meubles liées à l'objectif de commémoration du S.S. *Klondike*;
- conserver la proximité et l'accessibilité visuelle du fleuve, de même que les panoramas du bateau et du fleuve;
- s'assurer de la participation du public à la prise de décisions, à des moments importants, en lui offrant des occasions de mettre à contribution ses connaissances, son expertise et ses suggestions;
- collaborer avec les intervenants pour favoriser la création de liens et la collaboration avec d'autres instances et partenaires de façon à maintenir l'intégrité de l'endroit désigné ainsi qu'à protéger et à mettre en

valeur l'histoire et le patrimoine des voies navigables intérieures du Yukon;

- communiquer les liens qui existent entre le S.S. *Klondike*, les autres lieux historiques nationaux du Yukon et le réseau des lieux historiques nationaux du Canada;
- veiller à ce que les visiteurs comprennent l'importance nationale du lieu historique et son rôle dans l'histoire canadienne;
- offrir des services et des installations appropriés aux visiteurs;
- concevoir et commercialiser des expériences patrimoniales de qualité pour favoriser les possibilités touristiques;
- gérer le lieu historique et les ressources connexes selon les politiques et les directives décrites dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et le programme général de Parcs Canada.

■ 1 : Introduction

Un sifflement s'échappa du vapeur et résonna sur les rives du fleuve Yukon et dans toute la vallée au-delà. Le S.S. *Klondike*, le plus gros et le plus moderne des bateaux à roue du Yukon, s'approchait des dangereux rapides Five Finger, en route vers Dawson. Pendant près d'un siècle, il fut fréquent de voir des vapeurs à roue sur le fleuve Yukon et ses tributaires, avec à leur bord des passagers, des marchandises, du minerai d'argent et de plomb et des lingots d'or. Ces bateaux allaient devenir plus tard le symbole dominant du transport fluvial au Yukon.

Le S.S. *Klondike* est un exemple bien conservé des nombreux vapeurs à roue qui naviguaient sur les cours d'eau du Yukon entre 1869 et 1955. Il symbolise les bateaux utilisés pour relier les collectivités du Klondike les unes aux autres et les raccorder aussi au monde extérieur. Le S.S. *Klondike* revêt une importance nationale parce qu'il est un exemple représentatif des bateaux à roue qui ont occupé une grande place dans le transport par eau au Yukon, pendant la dernière partie du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle.

Au début des années 40, un grand nombre des établissements riverains qu'approvisionnaient les bateaux à roue avaient été abandonnés, car les collectivités s'étaient reconstituées autour des services situés le long de la nouvelle route de l'Alaska. Dès les années 50, le réseau fluvial avait cédé le pas à d'autres modes de transport, et le réseau de camps, de chantiers maritimes et de collectivités avait disparu.

Aujourd'hui, le S.S. *Klondike* a été restauré et remis en état selon l'apparence et le caractère qu'il avait de 1937 à 1940 et une barge du Yukon, l'*Atlin*, complète le lieu historique. Un centre d'accueil, situé au même endroit que le S.S. *Klondike*, renseigne les visiteurs et présente des expositions sur l'histoire du réseau de transport fluvial au Yukon. Des visites d'interprétation du S.S. *Klondike* sont offertes de la mi-mai au début de septembre.

Objectifs des lieux historiques nationaux

Les objectifs des lieux historiques nationaux sont ainsi résumés dans les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada (figure 1) et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

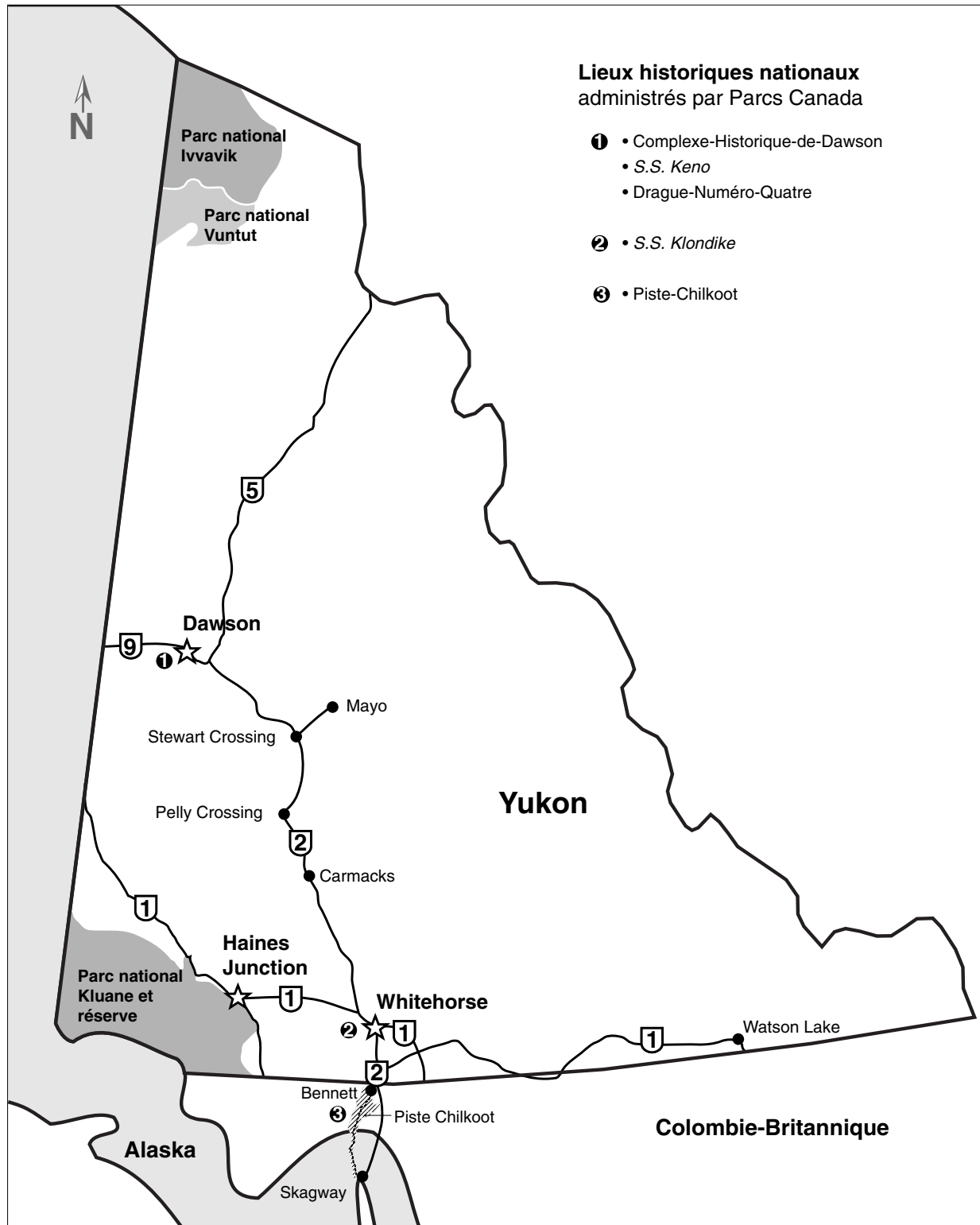
La commémoration met l'accent sur les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale et intègre la protection aussi bien que la mise en valeur. La *Politique sur les lieux historiques nationaux* précise ce qui suit : *La protection et la mise en valeur de ces lieux sont des éléments fondamentaux de la commémoration puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieux historiques dont le public puisse profiter et que, sans mise en valeur, il est virtuellement impossible d'expliquer au public où et comment s'inscrit le lieu dans l'histoire du Canada.*

Intégrité commémorative

Parcs Canada se sert du terme « intégrité commémorative » pour décrire la santé ou le caractère entier d'un lieu historique national. On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni altérées ni menacées;

Figure 1. Lieux historiques nationaux du Canada administrés par l'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada



- les raisons qui donnent au lieu historique son importance nationale sont bien communiquées au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu historique sont respectées par tous ceux et celles dont les décisions ou les actions influent sur le lieu historique.

Pour chacun des lieux historiques nationaux qui relèvent de sa compétence, Parcs Canada rédige un énoncé d'intégrité commémorative dont il se sert pour maintenir le cap sur les éléments les plus importants et pour veiller à ce que le lieu historique soit considéré comme un ensemble plutôt que comme une série de ressources individuelles.

Pour ce faire, il importe de cerner et d'évaluer les caractéristiques qui ont fait l'objet des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et qui ont contribué à la création officielle du lieu historique par le ministre. Les caractéristiques qui revêtent de l'importance pour l'ensemble de la population canadienne sont des ressources culturelles de niveau I. Celles qui ont une valeur historique d'importance régionale ou locale sont des ressources culturelles de niveau II. Parcs Canada gèrera les ressources culturelles de niveau I et de niveau II conformément aux principes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Pour protéger l'intégrité commémorative d'un lieu historique, il faut à tout prix avoir une bonne compréhension de la valeur historique, c'est-à-dire être en mesure de définir l'endroit



Des bulldozers déplacent le S.S. Klondike du chantier naval de Whitehorse à son emplacement actuel, 1966 (Collection de G.I. Cameron)

désigné d'importance nationale. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* exige que Parcs Canada fasse une évaluation des ressources non seulement pour en déterminer le niveau mais aussi pour établir « ce qui en constitue la valeur », c'est-à-dire quelles qualités et caractéristiques particulières donnent à une ressource culturelle son cachet historique. La valeur historique réside aussi bien dans des caractéristiques physiques (tangibles) que dans des caractéristiques symboliques (intangibles ou associatives). En outre, elle peut provenir d'une association à diverses périodes de l'histoire ou à un épisode particulier, ou encore d'une interaction entre la nature et l'activité humaine.

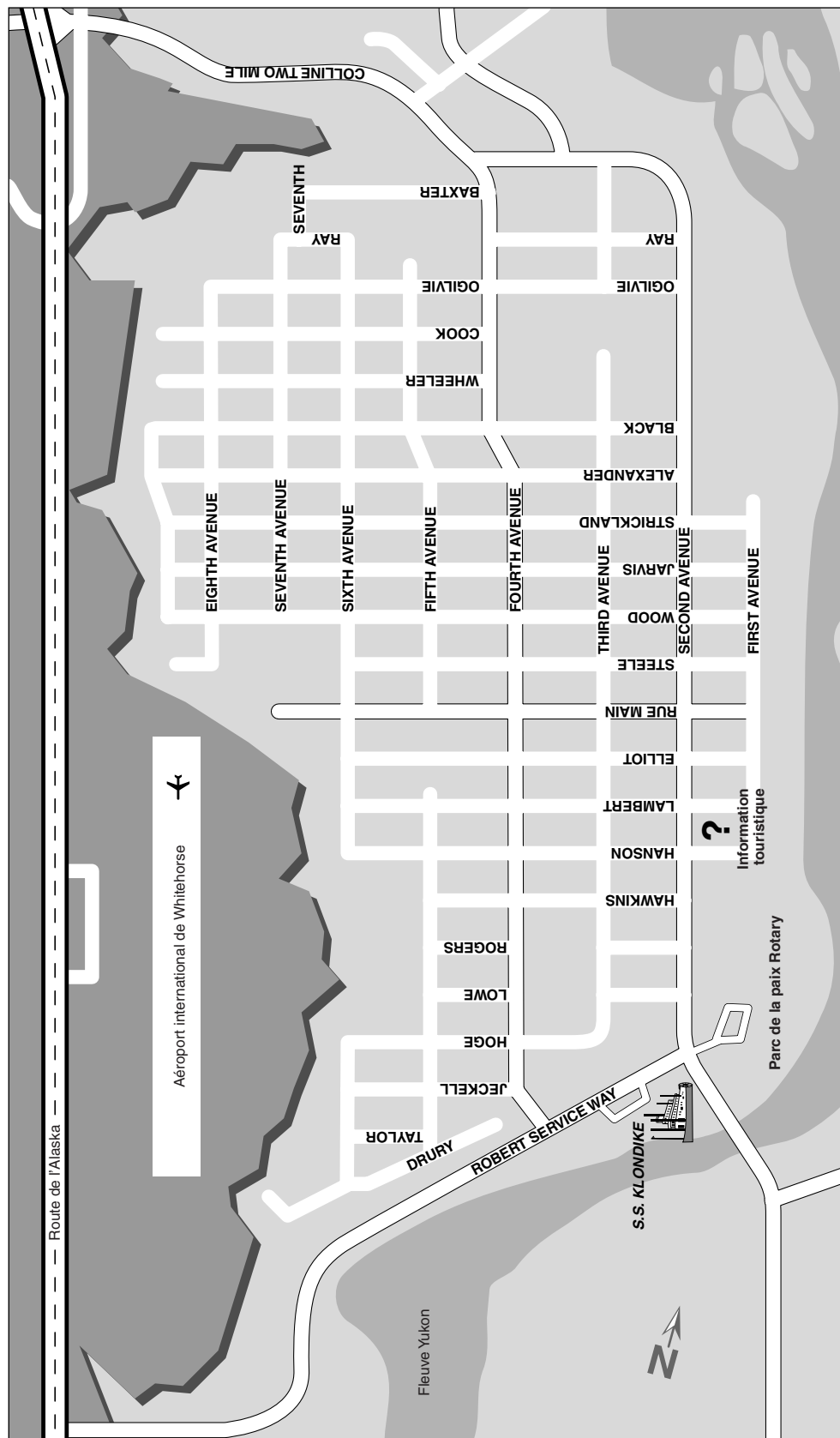
À l'étape de la dernière ébauche de ce document, Parcs Canada a élaboré et approuvé un énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu historique. Cet énoncé, qui porte sur les trois éléments susmentionnés de l'intégrité commémorative, établit des priorités de gestion pour le lieu historique; il s'assimile en fait aux buts et aux objectifs d'intégrité commémorative énoncés dans le présent document. L'intégrité commémorative constitue également l'assise sur laquelle se fondera Parcs Canada pour faire rapport à la population canadienne sur l'état de ses lieux historiques nationaux.

1.1 Élaboration du plan directeur du lieu historique

Les plans directeurs visent à préserver l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et à assurer l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles.

Les buts, les objectifs et les mesures de gestion exposés dans le présent document reflètent l'engagement officiel qu'a pris Parcs Canada, celui d'assurer la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux placés sous l'intendance directe de l'Unité de gestion du Yukon. Ce document présente également un cadre pour la prise de futures décisions de gestion, la mise en œuvre du programme et la planification détaillée des programmes de chaque lieu historique.

Figure 2. Plan de Whitehorse



L'élaboration de ce plan a nécessité l'apport de représentants de nombreuses disciplines et de nombreux groupes d'intérêt public, qui ont dû agir dans le respect des lois applicables et tenir compte de divers programmes et politiques gouvernementaux. Le processus de planification suivi est résumé dans les sections applicables du présent document. Le plan sera examiné dans un délai de cinq ans à compter de la date de son approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) qui touchent aux plans directeurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Dans la mise en œuvre de ce plan, Parcs Canada mettra l'accent sur le maintien de l'intégrité commémorative et sur la prestation de services appropriés et économiques au public. Le présent plan expose un cadre de responsabilisation comprenant les éléments suivants :

- **but**s (font ressortir les éléments les plus importants pour la gestion d'un lieu historique) énoncés pour le lieu historique en tant que lieu d'importance historique, lieu pour les gens et lieu pour l'intendance;
- ensemble d'**objectifs** (cibles mesurables) pour chacun des buts énoncés;
- ensemble de **mesures clés** qui doivent être prises pour faciliter l'atteinte de chaque ensemble d'objectifs.



Visiteurs au lieu historique en été

Parcs Canada entend concentrer ses efforts sur le maintien de l'intégrité commémorative et écologique et la prestation de services appropriés et économiques aux visiteurs.

Le présent plan directeur établit le cadre qui orientera les plans d'affaires et les plans de travail du lieu historique national pour les cinq à dix prochaines années. Parcs Canada se servira de ces plans aux fins suivantes : étudier des possibilités d'exécution et d'amélioration des opérations du lieu historique, décrire les stratégies de gestion à adopter pour la mise en œuvre du plan et rédiger des rapports sur l'état du lieu historique. Les plans d'affaires représentent le mécanisme dont compte se servir Parcs Canada pour prendre les mesures de gestion nécessaires à l'atteinte des buts et des objectifs énoncés dans le présent document.

En 1959, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) recommanda au gouvernement fédéral d'acheter l'un des bateaux à roue de Whitehorse et d'en entreprendre la conservation. L'année suivante, le chemin de fer White Pass & Yukon Route fit don du S.S. *Klondike* au gouvernement du Canada, et un programme de recherche et de restauration fut adopté. Le S.S. *Klondike* fut déclaré lieu historique national par le gouvernement fédéral en 1962, et les travaux de restauration furent entrepris en 1979 et achevés en 1981.

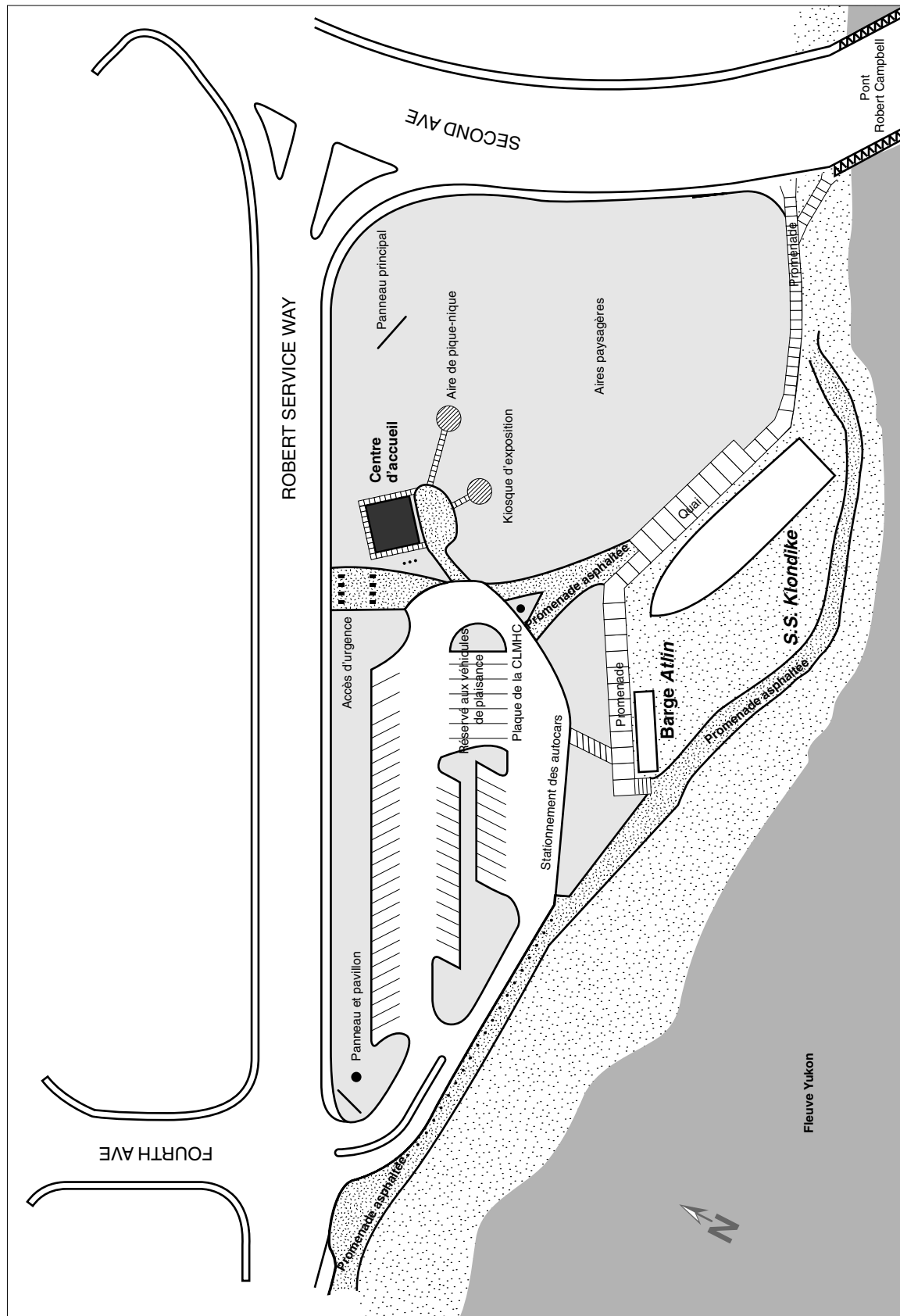
En 1967, la CLMHC a recommandé que l'histoire du transport au Yukon soit considérée comme un événement d'importance historique nationale et qu'elle soit mise en valeur grâce à une exposition montée à Whitehorse et axée principalement sur le vapeur S.S. *Klondike*. En 1987, la Commission décida que le S.S. *Klondike* serait un élément central de ce thème en réaffirmant l'importance nationale du bateau et en recommandant que le S.S. *Klondike* restauré, à Whitehorse, serve exclusivement à l'interprétation du transport fluvial au Yukon. Il est important de signaler que l'intégrité physique et le caractère intact des machines du bateau furent des éléments importants examinés par la CLMHC lorsqu'elle recommanda la création du lieu historique national S.S. *Klondike*.

L'élaboration de plans directeurs pour les lieux historiques nationaux du Yukon, qui comprennent le S.S. *Klondike*, a commencé en 1992. Entre 1993 et 1994, deux bulletins furent préparés pour solliciter la participation du public à l'orientation future de la gestion du lieu historique national S.S. *Klondike*. Ces bulletins faisaient partie d'une vaste consultation populaire qui visait à encourager le public à exprimer ses commentaires sur la future gestion du S.S. *Klondike*. Le bulletin d'avril 1994 exposa les suggestions du public et proposa les orientations du S.S. *Klondike*. Ces dernières font maintenant partie du premier plan directeur du lieu historique. Parcs Canada retarda la rédaction de l'ébauche finale du plan directeur afin de tenir compte des nouveaux principes directeurs et politiques de gestion approuvés par le gouvernement fédéral en 1994 pour la gestion des lieux historiques nationaux. Ces nouveaux principes et politiques donnèrent lieu à l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, notamment un énoncé pour le S.S. *Klondike* en 1997. Cet énoncé figure dans le plan directeur et fait de l'intégrité commémorative du lieu historique une priorité de gestion.

1.2 Contexte régional

Le lieu historique national du Canada S.S. *Klondike* se trouve dans la ville de Whitehorse, où le bateau est devenu un symbole de la ville (figures 1 et 2). Le lieu historique est délimité au nord par la route d'accès Robert Service Way, à l'est par le pont qui relie la Second Avenue et le boulevard Lewes, et au sud par le fleuve Yukon. Le lieu historique se trouve au début du sentier d'interprétation de la Promenade-Riveraine, qui s'étend du lieu historique jusqu'à un terrain de camping situé en amont. Il se trouve également à côté du parc Rotary et il y est relié par une allée pour piétons sous le pont de la Second Avenue. La voie ferrée du White Pass & Yukon Route est située de l'autre côté du chemin Robert Service Way, et au-delà de la voie ferrée se trouvent des propriétés commerciales et résidentielles de Whitehorse. De l'autre côté du fleuve, la rive est gardée dans son état naturel et cadre bien avec le décor du lieu historique national.

Figure 3. Emplacement du S.S. Klondike à Whitehorse



■ 2 : Un lieu d'importance historique

Intégrité commémorative

RESPONSABILITÉ : Parcs Canada doit faire du maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique une priorité absolue.

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953) prévoit la création de lieux historiques nationaux comme le S.S. *Klondike*. Parcs Canada a pour mandat d'assurer l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux qui relèvent de sa compétence.

Le S.S. *Klondike* original fut construit à Whitehorse en 1929 par la British Yukon Navigation Company, filiale du chemin de fer White Pass & Yukon Route. Sa capacité de chargement surpassait de 50 % celle des autres bateaux du fleuve sans pourtant que son tirant d'eau soit plus élevé. Ce fut le premier bateau à aubes assez grand pour transporter une cargaison de plus de 300 tonnes sans avoir à pousser de barge. La carrière du S.S. *Klondike* prit fin abruptement en 1936 lorsque le bateau s'échoua dans un tronçon du fleuve Yukon, entre le lac Laberge et l'embouchure de la rivière Teslin.

La compagnie construisit immédiatement le S.S. *Klondike II*, un calque de son prédécesseur. C'est là le bateau que Parcs Canada a soigneusement restauré selon l'époque 1937-1940 et que le gouvernement a commémoré en tant que lieu historique national. Le nouveau S.S. *Klondike* eut deux carrières. De 1937 à 1952, il servit essentiellement de navire de charge. Chargé de marchandises et de quelques passagers, le S.S. *Klondike* pouvait effectuer le parcours en direction aval, de Whitehorse à Dawson, une distance de 740 kilomètres, en environ 36 heures, s'arrêtant une ou deux fois pour prendre du bois. Au retour, le navire se rendait d'abord à Stewart Landing, à environ 113 kilomètres en amont de Dawson, pour embarquer les sacs de plomb argentifère apportés de la rivière Stewart dans le district de Mayo. Le retour vers Whitehorse, en direction

amont, pouvait prendre quatre ou cinq jours et exiger six arrêts de ravitaillement en bois.

La construction d'une route carrossable en tout temps entre Whitehorse et Mayo en 1950 mit fin à la première carrière du S.S. *Klondike*. Ensuite, le bateau fut considérablement réaménagé en un bateau de croisière, mais il était 20 ans trop tôt pour tirer profit du tourisme qui débutait à peine dans le territoire. En août 1955, le S.S. *Klondike* accomplit son dernier voyage vers Whitehorse. Le chemin de fer White Pass & Yukon Route en fit don au gouvernement canadien, et il se trouve maintenant en permanence au bord du fleuve Yukon à Whitehorse (figure 3).

Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration est un énoncé décrivant les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale. Il renvoie spécifiquement aux recommandations de la CLMHC qui ont été approuvées par le ministre. La directive principale de la CLMHC reconnaît l'importance nationale du lieu historique en raison de l'intégrité physique du bateau, du caractère intact des machines ainsi que de la restauration et de la remise en état fidèles à l'époque. Tous ces éléments font du S.S. *Klondike* une ressource culturelle très importante pour la commémoration du transport fluvial. Son emplacement, en bordure du fleuve Yukon, renforce l'objectif de commémoration du lieu historique.

Le S.S. *Klondike* est un exemple bien conservé des vapeurs à roue qui naviguaient sur les cours d'eau du Yukon entre 1869 et 1955. Il symbolise les bateaux utilisés pour relier les collectivités du Klondike les unes aux autres et les raccorder aussi au monde extérieur. Le S.S. *Klondike* revêt une importance nationale parce qu'il est un exemple représentatif des bateaux à roue qui ont occupé une grande

place dans le transport fluvial au Yukon, pendant la dernière partie du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. L'objectif de commémoration qui suit a été intégré à l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique, lequel a été approuvé en 1997.

Objectif de commémoration :

Le lieu historique national du Canada S.S. Klondike commémore le transport fluvial intérieur au Yukon. Il est représentatif des vapeurs et des autres bateaux du Yukon.

Protéger les ressources qui symbolisent l'importance du lieu historique, communiquer efficacement les messages qui expliquent pourquoi le lieu historique revêt de l'importance à l'échelle du pays et en respecter les valeurs patrimoniales, voilà les principales responsabilités de Parcs Canada dans la gestion d'un lieu historique national. Les sections suivantes traitent de ces responsabilités au lieu historique national du Canada S.S. Klondike.

2.1 Ressources

But stratégique :

Veiller à ce que les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance historique nationale du S.S. Klondike ne soient ni altérées ni menacées.

Le premier élément de l'intégrité commémorative porte sur les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance nationale du S.S. Klondike. Ces ressources ont contribué à la création du lieu historique national :

- **Endroit désigné** comprend l'intégrité de l'ossature portante, les systèmes mécaniques, les matériaux d'origine, la trame historique et l'aménagement fonctionnel de l'espace, à l'intérieur comme à l'extérieur. La proximité et l'accessibilité visuelle du fleuve Yukon sont également importants dans l'endroit désigné.

- **Ressources meubles** ces ressources ont trait à l'intégrité de l'emplacement, de la fonction, de la trame et des aspects mécaniques des objets qui rehaussent l'objectif de commémoration du S.S. Klondike.

Endroit désigné

Le transport fluvial à vapeur fut l'élément central du développement du Yukon et permit au territoire de communiquer avec le monde extérieur pendant près d'un siècle, après l'arrivée du premier bateau au fort Selkirk en 1871. Le réseau qui s'y développa fut également façonné par la géographie du Yukon et la technologie des bateaux. Les autres moyens de transport évoluèrent lentement : le déplacement terrestre en hiver venait compléter le transport fluvial en été, mais à la fin des années 20 une concurrence plus directe fit son apparition lorsque les aéronefs commencèrent à assurer des vols réguliers dans les collectivités du Yukon. Ce ne fut cependant qu'après la Seconde Guerre mondiale que le transport routier mit finalement fin à l'importance du réseau de transport sur les cours d'eau intérieurs du Yukon. Le S.S. Klondike est représentatif des bateaux qui servirent le Yukon pendant si longtemps.

L'endroit désigné est le S.S. Klondike lui-même et non pas le terrain sur lequel il se trouve. La valeur de la ressource physique réside dans sa documentation et dans le fait qu'il représente un type de bateau construit pour le réseau de

Figure 4. Texte approuvé de la plaque de la CLMHC

S.S. Klondike : Le plus grand navire à franchir les eaux canadiennes du fleuve Yukon, ce vapeur à roue à aubes a été construit par la British Yukon Navigation Co. et lancé à Whitehorse en 1937 pour remplacer son homonyme, qui avait coulé l'année précédente. Le devait accélérer le transport du minerai d'argent et de plomb sur le fleuve. Navire commercial et de croisière, il navigua surtout entre Whitehorse et Dawson. En 1954-1955, il ne fit que des croisières, après avoir été remis à neuf. Son retrait en 1955 mit fin à l'ère de la navigation commerciale à vapeur au Yukon.

transport fluvial au Yukon. Il comprend les éléments suivants :

- l'intégralité de la coque, de la superstructure, du système de propulsion et des systèmes auxiliaires du bateau;
- l'unité encore évidente du bateau et de son équipement original;
- la qualité de la construction du bateau et de ses composants;
- la vaigrage à franc-bord bien exécuté;
- sa valeur en tant qu'exemple des vapeurs rapides à faible tirant d'eau qui sillonnaient le fleuve Yukon;
- les grandes caractéristiques qui en définissent l'importance : les systèmes associés à la structure du bateau; les systèmes qui y sont associés en tant que navire de charge et ceux qui y sont associés en tant que bateau de croisière.

L'importance symbolique du S.S. *Klondike* vient de son rôle dans le réseau de transport fluvial au Yukon et des liens qui existent avec d'autres vapeurs à roue à faible tirant d'eau. Son sens est rehaussé par l'emplacement actuel, défini par sa proximité à la fois du fleuve Yukon, un important cours d'eau, et de la ville de Whitehorse, l'une des principales entités urbaines de ce réseau de transport.

Le S.S. *Klondike* a fait l'objet d'importants travaux de restauration. L'endroit désigné du S.S. *Klondike* sera sauvegardé si l'intégrité de l'ossature portante, des systèmes mécaniques, des matériaux originaux, de la trame historique et de l'aménagement fonctionnel de l'espace, à



Enlèvement de la pourriture sur le pont avant la réparation de la toile

l'intérieur comme à l'extérieur, sont respectés et révélés au public. La proximité et l'accessibilité visuelle du fleuve Yukon revêtent également de l'importance au lieu historique national S.S. *Klondike*, et cette importance sera communiquée aux visiteurs.

OBJECTIFS

- conserver l'apparence et l'intégrité physique du bateau, dont témoignent sa dimension, les matériaux de surface, la couleur, la construction et la conception de la coque et les éléments extérieurs originaux (canots de sauvetage, cambuses de légumes et de viande, cordages et épars);
- conserver l'intégrité de l'ossature portante et des systèmes mécaniques;
- conserver l'aménagement fonctionnel de l'espace, à l'intérieur comme à l'extérieur;
- conserver les matériaux originaux et les systèmes mécaniques conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- préserver et conserver, aux fins de référence, des exemples représentatifs des ressources meubles historiques;
- encourager activement la création de liens et la collaboration avec d'autres instances, de façon à maintenir l'intégrité de l'endroit désigné;
- conserver la proximité et l'accessibilité visuelle du fleuve;
- conserver les panoramas du bateau et du fleuve.

Situation actuelle

Au moment de la rédaction du présent plan, un important projet de stabilisation avait été entrepris. On s'attend à ce que les travaux s'échelonnent sur sept à dix ans. Le projet vise essentiellement à réparer ou à remplacer certaines composantes structurales de la coque qui sont en état de détérioration avancée. Il est essentiel de conserver l'apparence et l'intégrité

physique du bateau au cours de cette restauration. Comme il est en cale sèche, le vapeur est à l'année soumis aux éléments, et il a donc besoin d'une restauration et d'un entretien permanents. Une bonne part de ces travaux est cyclique, et, même si le bateau est bien entretenu, des traitements de surface (par exemple la peinture ou l'entoilage des ponts) exigent un remplacement périodique. Les travaux récents de restauration et d'entretien permanents au lieu historique sont les suivants :

- remise à neuf de l'entoilage du bateau;
- amélioration du système de gicleurs (prévention des incendies) conformément aux normes;
- arrêt de la carie sèche à l'intérieur de la coque et de la superstructure, y compris le remplacement des poutres de bois qui pourrissent, la conservation du bois original lorsque possible et le suivi par une documentation de tous les travaux effectués;
- peinture du navire de la proue à la poupe;
- recherches sur l'ampleur et le coût des travaux nécessaires à la restauration de la barge *Atlin*. Jusqu'à maintenant, aucune restauration n'a encore été effectuée.

Actuellement, les caractéristiques du paysage du lieu historique ne sont pas compromises, mais Parcs Canada devra continuer à collaborer avec l'administration municipale et le gouvernement territorial au maintien de l'intégrité de l'endroit désigné. Des relations de travail plus étroites avec la municipalité de Whitehorse ont récemment abouti aux résultats suivants :

- reconstruction du stationnement en 1997, y compris un meilleur accès au lieu historique, un nouveau revêtement en asphalte et des bordures de trottoirs;
- aménagement paysager de l'aire de stationnement, y compris un nouveau système de gicleurs pour les pelouses;
- remplacement d'environ 100 mètres de trottoir menant du pont Robert Campbell, à la hauteur de la roue du navire, jusqu'au quai situé à côté du S.S. *Klondike*;

- stabilisation de la rive, dont un secteur d'environ 120 m de long où une tranchée de quatre mètres de profondeur et de huit mètres de largeur a d'abord été creusée. On s'est servi de grosses roches pour remplir la tranchée et, après compactage, une promenade en asphalte y a été aménagée.

MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
 - *de présenter les valeurs commémoratives de l'endroit désigné, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et de la clientèle à ces valeurs et d'en mesurer l'atteinte;*
 - *d'offrir toute une gamme de programmes sur place et de programmes de diffusion externe, pour aider le public et les clients à mieux comprendre les valeurs de l'endroit désigné;*
- *identifier, documenter et conserver systématiquement toutes les ressources culturelles qui contribuent à la mise en valeur de l'endroit désigné;*
- *faire l'inventaire des archives photographiques et les tenir à jour;*
- *élaborer et mettre en œuvre un projet pluriannuel de réhabilitation de la trame historique du bateau, en particulier de la superstructure visitée par le public; présenter cette activité dans le cadre du programme de mise en valeur du lieu historique;*
- *recueillir des échantillons représentatifs de la trame historique enlevée, en faire l'inventaire, les enregistrer et les entretenir;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de conservation des systèmes mécaniques du bateau, selon la Politique sur la gestion des ressources culturelles;*
- *collaborer avec la municipalité de Whitehorse, les intervenants du lieu historique et*

les propriétaires ou gestionnaires des terrains avoisinants pour que la gestion et l'utilisation du secteur riverain voisin soient compatibles avec les valeurs de l'endroit désigné;

- *collaborer avec d'autres instances ou propriétaires de ressources de niveau I à l'identification et à la protection de ces ressources;*
- *faire des recherches et apporter des changements au besoin à tous les projets d'aménagement proposés au lieu historique afin de protéger la proximité et l'accès visuel du fleuve;*
- *faire la distinction entre les nouveaux matériaux ou les reproductions et les matériaux originaux des ressources de niveau I et de niveau II*

Ressources meubles

Les ressources meubles sont des éléments importants qui contribuent aux valeurs et aux messages du lieu historique national du Canada S.S. Klondike. Ces ressources tirent leur valeur du fait qu'elles sont :

- des artefacts authentiques directement liés au bateau dont la provenance a été établie par des recherches et de la documentation;
- des artefacts authentiques provenant de la réserve des accessoires, de l'équipement et des meubles de la British Yukon Naviga-



La cambuse de légumes a été recrée à l'aide de reproductions

tion, qui servaient annuellement à équiper les bateaux du fleuve Yukon pendant la période de 1937 à 1955 (typiques, par exemple, des matériaux utilisés à bord du S.S. Klondike) et dont la provenance a été établie par des recherches et de la documentation;

- des ressources de la période de 1937 à 1955, parce qu'il s'agit d'exemples typiques des matériaux transportés à bord du S.S. Klondike dont la provenance a été établie par des recherches et de la documentation.

OBJECTIFS

- évaluer, identifier, protéger et entretenir les ressources meubles liées à l'objectif de commémoration du S.S. Klondike;
- situer les ressources meubles dans leur contexte original, qui a directement trait au fonctionnement du bateau et au motif de sa commémoration;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies de mise en valeur efficace des ressources meubles du lieu historique;
- assurer l'accès aux ressources meubles du lieu historique aux fins de recherche et de mise en valeur.

Situation actuelle

Un important projet de remise en état a été mené en 1997. Parcs Canada a reconstitué le contexte historique (en repérant des artefacts et des reproductions d'après diverses photographies du mobilier original) et évalué l'état de conservation des artefacts. L'inventaire, l'entretien courant et l'inspection sont permanents, et des travaux de remise en état, de remplacement et de réparation sont effectués au besoin. L'Unité de gestion du Yukon a également assumé les responsabilités de conservation et de garde qu'assumaient autrefois les services situés à Winnipeg, notamment :

- l'ouverture et la fermeture saisonnières des bateaux;
- la conservation et l'inventaire des artefacts;
- la conservation d'archives photographiques;
- l'entretien préventif pendant la saison d'exploitation.

MESURES CLÉS

- *identifier, consigner et protéger les ressources meubles et les archives les concernant, conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de protection, d'entretien et d'utilisation à long terme des ressources meubles (aux fins de recherche et de mise en valeur);*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à déterminer l'ampleur des collections nécessaires pour appuyer l'intégrité commémorative du lieu historique;*
- *collaborer avec d'autres administrations ou propriétaires, afin d'échanger de l'information et de protéger les archives liées aux ressources de niveau I du lieu historique;*
- *mener des recherches sur la culture matérielle afin de s'assurer de l'authenticité et de l'exactitude des messages de niveau I faisant appel à des artefacts et mettre ces données à la disposition d'autres personnes;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à maintenir un plan d'ameublement fidèle à la période de commémoration (1937-1955);*
- *tenir une collection d'archives photographiques à l'appui des activités de mise en valeur et de préservation du lieu historique et rendre cette collection accessible à d'autres;*
- *instaurer au lieu historique un plan de mesures d'urgence afin de préserver les ressources meubles.*

2.2 Messages

But stratégique :

Communiquer clairement au public les raisons qui donnent au lieu historique son importance nationale et expliquer son rôle dans l'histoire canadienne.

Le deuxième élément de l'intégrité commémorative porte sur la communication efficace des raisons pour lesquelles le lieu historique revêt une importance nationale. Chacun des éléments de l'objectif de commémoration constitue une part importante des messages qu'il faut communiquer pour que le lieu historique conserve son intégrité commémorative. Pour ce faire, les visiteurs doivent comprendre non seulement le rôle important du S.S. *Klondike* dans le réseau de transport fluvial au Yukon, mais également le rôle qu'a joué ce réseau de voies navigables intérieures dans le développement du Yukon et du Canada.

Pour que ces objectifs d'apprentissage soient atteints, il faut également que les messages soient fondés sur des recherches, des connaissances, la sensibilisation et la sensibilité à l'historiographie actuelle des éléments de commémoration. Il importe aussi que la mise en valeur soit équilibrée, c'est-à-dire que les diverses perspectives des événements liés au lieu historique soient communiquées. De plus, chacun des éléments du récit ne doit pas être traité isolément, mais plutôt intégré à la présentation de l'histoire du transport fluvial intérieur en général. Pour accéder à l'intégrité commémorative, l'objectif principal d'apprentissage pour les visiteurs du S.S. *Klondike* est le suivant : comprendre le S.S. *Klondike* et les liens qui l'unissent au réseau de transport intérieur qui relie le Yukon au monde.

Les messages qui favorisent cette compréhension sont les suivants :

- l'évolution des exigences de transport au Yukon, depuis le début du commerce des fourrures et de la prospection jusqu'au tourisme actuel, en passant par la ruée vers

l'or et l'expansion de l'industrie minière régionale (or, argent/plomb);

- la fonction du transport fluvial dans l'intégration du territoire à l'économie régionale et nationale;
- la manière dont les investissements des grandes sociétés minières dans le transport fluvial intérieur a façonné le réseau et les services offerts;
- la subordination du secteur primaire du Yukon aux aléas de l'économie mondiale;
- la mise au point de nouvelles technologies de transport et l'adoption de ces technologies et de moyens de transport rivaux au Yukon, et leurs conséquences pour le réseau de transport fluvial;
- le climat et la géographie du Yukon en tant qu'éléments constitutants importants du réseau de transport fluvial intérieur;
- la technologie des vapeurs à roue, moyen technique mis au point pour répondre aux besoins en transport et aux conditions locales;
- la main-d'œuvre du réseau de transport fluvial intérieur qui reflète le caractère saisonnier de l'industrie, de même que le caractère social et économique du territoire du Yukon;
- l'infrastructure complète qui appuyait l'utilisation des bateaux à roue et le rôle de cette infrastructure dans l'évolution du Yukon en tant que société dépendante du transport fluvial, au XIX^e et au XX^e siècles;
- les effets environnementaux du réseau de transport fluvial intérieur sur l'écologie riveraine des voies navigables du Yukon.

OBJECTIFS

- faire comprendre au public l'importance nationale du lieu historique et son rôle dans l'histoire canadienne;
- faire connaître au public les liens qui existent entre les messages d'importance nationale et les ressources de niveau I du lieu historique et d'autres ressources connexes;
- prendre des mesures et des moyens pour évaluer l'efficacité de la diffusion des messages.

Situation actuelle

Les messages sont communiqués au public au cours de visites du vapeur, d'une durée de 30 minutes, qui portent sur les valeurs définies par l'utilisation des rivières et des lacs du Yukon comme réseau de transport. L'exposition fixe située à l'extérieur du centre d'accueil est parfois éclipsée par l'importance accordée à la boutique de cadeaux.

Des travaux sont en cours pour la compilation d'une histoire fluviale du S.S. *Klondike*. Ces données historiques serviront à interpréter le vapeur au grand public et présenteront par la suite avec une plus grande fidélité l'objectif de commémoration et les messages de niveau I du lieu historique.



Visiteurs se promenant sur le pont de jeux

MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie qui permette :*
 - *d'accorder la priorité à la mise en valeur des messages de niveau I, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et des clients au contenu de ces messages et d'en mesurer l'atteinte;*
 - *d'utiliser l'information sur les publics cibles pour élaborer des programmes pertinents qui répondront aux besoins du marché;*
 - *d'offrir tout un éventail de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les messages de niveau I;*
 - *de définir et de présenter les principaux liens de commémoration qui existent avec les autres lieux historiques nationaux.*

2.3 Autres valeurs patrimoniales

But stratégique :

Faire respecter les valeurs patrimoniales de l'endroit par tous ceux et celles dont les décisions ou les actions influent sur le lieu historique.

Le troisième élément de l'intégrité commémorative porte sur le respect des autres valeurs patrimoniales du lieu historique. Outre les valeurs d'importance historique nationale, les valeurs patrimoniales associées au lieu historique national du Canada S.S. *Klondike* comprennent le rôle joué par la ville de Whitehorse, qui fut un important centre de transbordement au sein du réseau de transport fluvial intérieur du Yukon ainsi que le rôle et

l'histoire de Whitehorse comme centre d'approvisionnement, lieu de transbordement entre les chemins de fer et les bateaux à roue et, enfin, lieu d'importants chantiers maritimes.

Le rôle du lieu historique national du Canada S.S. *Klondike* en tant que porte ouverte sur le patrimoine culturel et naturel connexe des voies navi-gables du Yukon est une autre valeur associative. Pour de nombreux visiteurs, il s'agit de leur premier ou, dans certains cas, de leur seul contact avec ce riche patrimoine. Ces valeurs patrimoniales supplémentaires comprennent les récits connexes et les liens avec d'autres lieux du Nord comme le MV *Tarahne* à Atlin, la rivière du patrimoine Thirty Mile, le lieu historique national du Canada S.S. *Keno*, Canyon City et le fort Selkirk.

Les autres valeurs patrimoniales comprennent également les ressources culturelles de niveau II qui sont gérées par Parcs Canada et les messages liés à l'histoire de cet endroit, au-delà des thèmes et de la période de commémoration. Ces ressources et ces messages n'ont pas trait à la désignation nationale, mais sont importants pour la documentation et la communication de l'histoire du transport fluvial au Yukon. Il s'agit des éléments suivants :

- les matériaux d'époque authentiques utilisés pour restaurer le bateau, mais dont la provenance n'est pas liée à l'objectif de commémoration;
- la barge *Atlin*;
- le secteur riverain du S.S. *Klondike*.

Le parc entourant le S.S. *Klondike* à Whitehorse a contribué à faire du lieu historique un point d'entrée très visible et attrayant de la ville et à rehausser son rôle comme symbole de la collectivité. L'association du lieu historique avec d'autres lieux historiques nationaux du Yukon (par exemple le Complexe-Historique-de-Dawson, la Drague-Numéro-Quatre et le S.S. *Keno*) est reconnue. Le lien du S.S. *Klondike* avec le réseau des lieux historiques nationaux au Canada constitue aussi une autre valeur patrimoniale générale.

OBJECTIFS

- travailler en collaboration avec d'autres intervenants pour protéger et mettre en valeur l'histoire et le patrimoine des voies navigables intérieures du Yukon. Sont inclus les efforts de concertation qui seront faits avec d'autres organismes pour reconnaître les valeurs du lieu historique en tant que « porte ouverte sur le Yukon »;
- gérer les ressources de niveau II selon la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- communiquer au public les messages contextuels concernant Whitehorse et le S.S. Klondike;
- entretenir le secteur riverain du S.S. Klondike;
- communiquer efficacement les liens qui existent entre le S.S. Klondike et d'autres lieux historiques nationaux du Yukon;
- communiquer l'intégration du S.S. Klondike au réseau des lieux historiques nationaux.

Situation actuelle

Le S.S. Klondike est une attraction importante de la ville de Whitehorse, et il est considéré comme un point d'ancrage et d'intérêt principal du secteur riverain. Parcs Canada continue à collaborer avec d'autres intervenants à maintenir l'importance accordée au secteur riverain.

MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
 - *de faire ressortir les messages de niveau II du lieu historique, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et des clients au contenu de ces messages et d'en mesurer l'atteinte;*
 - *d'offrir toute une gamme de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à comprendre les messages de niveau II du lieu historique;*
 - *de définir et de mettre en valeur les liens thématiques qui existent avec d'autres lieux historiques nationaux;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de préservation et d'entretien de toutes les ressources de niveau II;*
- *collaborer avec les instances locales à la protection du caractère patrimonial du secteur riverain;*
- *collaborer avec le personnel de Parcs Canada chargé de l'intendance du lieu historique national S.S. Keno afin d'éviter les dédoublements injustifiés dans la diffusion des messages de niveau II aux deux lieux historiques.*

■ 3 : Un lieu pour les gens

RESPONSABILITÉ *Parcs Canada veillera à offrir aux visiteurs des activités qui leur permettront de mieux comprendre et apprécier le patrimoine culturel, d'en profiter pleinement et de le protéger, tout en respectant la raison d'être du lieu historique national du Canada S.S. Klondike.*

Pour exécuter le mandat des lieux historiques nationaux, il est important que les visiteurs puissent découvrir le lieu historique national du Canada S.S. Klondike tout en respectant son importance nationale. Pour ce faire, Parcs Canada appuiera et favorisera la création d'activités qui aideront le public à mieux comprendre et apprécier le patrimoine national, à en profiter pleinement et à le protéger, tout en respectant sa raison d'être en tant que lieu historique national.

Parcs Canada tient à ce que le S.S. Klondike demeure un lieu pour les gens. Pour cette raison, il a défini des objectifs et des mesures de gestion précis au chapitre de la fréquentation. Ces objectifs et mesures s'inscrivent dans le contexte des objectifs et des mesures de gestion de l'intégrité commémorative, et ils cadrent avec les pratiques d'intendance de Parcs Canada pour le lieu historique.

3.1 Tourisme patrimonial

But stratégique :

Fournir au public diverses activités récréatives et possibilités de voyage authentiques et de grande qualité qui cadrent avec la raison d'être du lieu historique national.

Situation actuelle

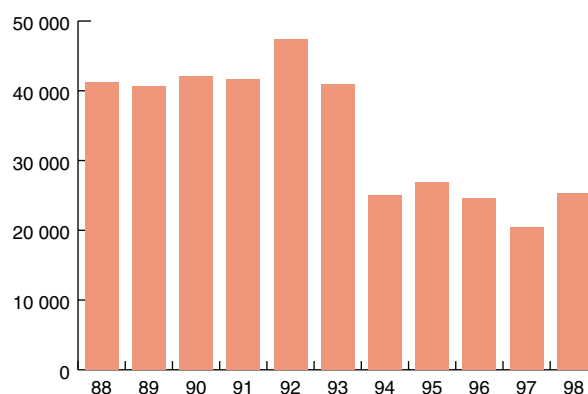
Le tourisme demeure un secteur d'activité important au Yukon, et la collectivité de Whitehorse joue un rôle de premier plan dans l'industrie touristique régionale. Pour appuyer l'économie régionale, le programme

d'intendance du lieu historique national du Canada S.S. Klondike continueront de favoriser les possibilités touristiques axées sur l'importance nationale du lieu historique. Les figures 5 et 6 illustrent les statistiques de fréquentation du lieu historique national du Canada S.S. Klondike depuis 1988.

OBJECTIFS

- élaborer et commercialiser des possibilités d'expériences patrimoniales de qualité;
- s'assurer que le tourisme patrimonial fait partie intégrante de l'exploitation du lieu historique;
- travailler de concert avec l'industrie touristique régionale afin de promouvoir la compréhension et la mise en œuvre d'une stratégie de tourisme patrimonial au lieu historique.

Figure 5. Taux de fréquentation annuel du S.S. Klondike

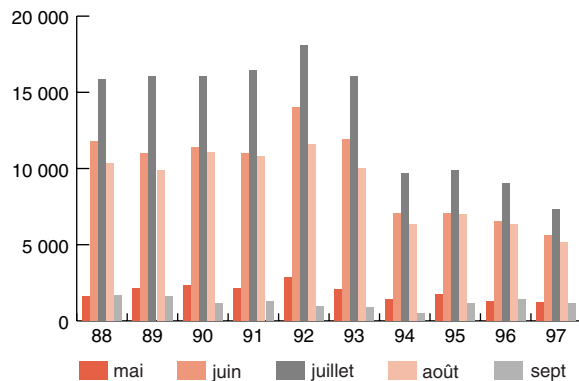


La plupart des visiteurs du S.S. Klondike appartiennent à l'un des quatre groupes suivants :

- voyageurs âgés à la retraite qui profitent de forfaits;
- touristes âgés à la retraite qui voyagent de façon indépendante;

- voyageurs amateurs de forfaits d'aventures de plein air (écotouristes);
- voyageurs indépendants amateurs d'aventures de plein air.

**Figure 6. S.S. Klondike -
Fréquentation mensuelle**



MESURES CLÉS

- collaborer avec les administrations locales, régionales et territoriales à la collecte et à l'analyse de données sur les visiteurs afin de prendre les mesures nécessaires pour encourager et offrir les programmes de mise en valeur et les services essentiels qui répondront aux besoins des visiteurs au lieu historique;
- collaborer avec des entreprises et des organismes touristiques pour favoriser la création et la promotion de produits et services touristiques associés au lieu historique afin de mieux faire comprendre aux visiteurs les messages de niveau I du lieu historique;
- collaborer avec l'administration locale, l'industrie et les associations touristiques, de même qu'avec le gouvernement territorial, pour commercialiser les possibilités et les services touristiques de la région et de la collectivité locale;
- collaborer avec les entreprises et les organismes communautaires afin d'appuyer les possibilités touristiques économiquement viables au lieu historique, durant la saison intermédiaire;

- s'associer à d'autres sites, agences et organismes du patrimoine pour promouvoir les possibilités de tourisme patrimonial à l'échelle régionale et nationale;
- collaborer avec des établissements d'enseignement reconnus à la création de programmes d'accréditation et de certification en interprétation du patrimoine;
- fournir à l'industrie touristique de l'information à jour sur les droits d'utilisation, les possibilités touristiques, la sécurité des visiteurs et les répercussions sur l'intégrité commémorative du lieu historique.

3.2 Services aux visiteurs

But stratégique :

Offrir toute une gamme de possibilités, d'installations et de services récréatifs et touristiques qui permettront aux visiteurs ayant des aptitudes et des intérêts variés de faire un séjour de qualité dans le lieu historique.

Situation actuelle

Le S.S. Klondike est ouvert de la mi-mai au début de septembre. Les installations sur place comprennent le centre d'accueil; le S.S. Klondike et la barge Atlin (avec tente pour les présentations audiovisuelles); une infrastructure d'allées et de stationnements revêtus pouvant accueillir 27 automobiles, neuf autobus ou automobiles avec remorques et 14 véhicules de plaisance; des sentiers en gravier et des espaces verts pour des pique-niques. Les toilettes sont en nombre limité et situées au centre d'accueil. Le lieu historique est accessible aux personnes ayant des incapacités physiques.

OBJECTIF

- offrir des services et des installations qui conviennent aux marchés touristiques définis, de manière sûre et saine.

Les services aux visiteurs sont actuellement axés sur l'accueil et l'orientation au centre et sur une visite d'interprétation guidée du bateau. L'orientation audiovisuelle est présentée à la barge *Atlin*. Outre les programmes patrimoniaux sur le S.S. *Klondike* et la navigation fluviale au Yukon, le lieu historique fournit de l'information, par des brochures et d'autres documents, sur d'autres lieux historiques de Parcs Canada au Yukon. L'accès public au S.S. *Klondike* se fait uniquement par visite guidée.

Parcs Canada exige de ses lieux historiques qu'ils établissent des droits d'utilisation ou d'autres formes de recettes pour leurs services et installations, fondés sur les principes de l'équité et de la pertinence pour les groupes d'utilisateurs. Ces droits d'utilisation étayent une politique du gouvernement fédéral qui vise à faire passer le fardeau des coûts des services gouvernementaux des contribuables aux utilisateurs et aux consommateurs qui profitent le plus directement des installations et des services assurés. Le programme d'interprétation du lieu historique est encore assuré



Visiteuse sonnant la cloche à la fin de la visite guidée

par une tierce partie, et une portion des recettes est versée au lieu historique. Les droits sont fixés par la tierce partie, dans le cadre d'une entente d'occupation, et non par Parcs Canada.

MESURES CLÉS

- *préparer et mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du lieu historique afin d'offrir des services appropriés aux visiteurs, dont l'accueil, le stationnement et des installations d'accès;*
- *collaborer avec d'autres exploitants et organismes touristiques ainsi qu'avec des entreprises locales afin de donner aux visiteurs un aperçu des activités, des programmes et des services offerts dans la collectivité et la région environnante;*
- *collaborer avec les administrations locales et les organismes de soutien aux personnes handicapées afin d'élaborer d'autres moyens d'accès (tant physiques qu'intellectuels) aux programmes de mise en valeur;*
- *veiller à ce que la conception et l'exécution des programmes du lieu historique conviennent aux divers groupes de clients et assurent un minimum de confort et de sécurité aux visiteurs;*
- *surveiller régulièrement les statistiques sur les visiteurs et s'inspirer des tendances du marché pour prendre des décisions concernant les investissements, les opérations et le marketing au lieu historique;*
- *si les conditions le justifient, remplacer les panneaux et l'information pour les rendre conformes à l'image de marque de Parcs Canada;*
- *donner la priorité à la protection et à la mise en valeur des ressources et des messages de niveau 1 dans la prestation des services et des installations aux visiteurs.*

■ 4 : Un lieu pour l'intendance

RESPONSABILITÉ : *Pour protéger et mettre en valeur le S.S. Klondike, faire preuve de leadership en donnant l'exemple, montrer et défendre l'éthique et les pratiques de gestion environnementale et d'intendance patrimoniale, collaborer avec d'autres et leur venir en aide.*

L'intendance suppose à la fois un rôle de leadership et un rôle de participation. La collaboration est inhérente, à des degrés divers, à toutes les activités patrimoniales de Parcs Canada. Parcs Canada préconise le concept d'un réseau intégré d'aires patrimoniales et collabore avec les provinces et les territoires aux stratégies de gestion de leurs aires protégées et de leur patrimoine.

4.1 Collaboration

But stratégique :

Veiller à ce que les décisions stratégiques, les décisions relatives à l'utilisation des terres et les décisions de planification soient prises en temps voulu, qu'elles soient équitables et conséquentes et qu'elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

Situation actuelle

Les lieux historiques nationaux exploités par Parcs Canada appartiennent au peuple canadien. En offrant à la population canadienne la possibilité de participer à la planification et à la gestion du S.S. Klondike, Parcs Canada contribue à garantir une bonne prise de décisions, l'aide à mieux comprendre l'importance du lieu historique et lui offre des occasions de mettre à profit ses connaissances, son expertise et ses suggestions pour l'intendance du lieu historique. Il continue de travailler avec un large éventail d'organismes gouvernementaux, le secteur privé, des groupes et des particuliers afin d'atteindre des buts et des objectifs mutuellement compatibles. Ces liens ont été

formés grâce à l'intégration régionale, à des partenariats, à des accords de collaboration, à des ententes officielles et à des échanges ouverts avec d'autres intérêts, notamment les collectivités et les districts voisins. Parcs Canada travaille toujours de concert avec la Tourism Industry Association, la ville de Whitehorse et le ministère du Tourisme du Yukon à la gestion et à la promotion du lieu historique.

OBJECTIFS

- faire preuve de respect envers toutes les parties intéressées en s'assurant de la participation du public à des moments clés et aux décisions importantes du programme de Parcs Canada;
- offrir au public la possibilité de mettre à profit ses connaissances, son expertise et ses suggestions pour tout aspect du programme de Parcs Canada;
- nouer et accueillir les partenariats et les rapports avec d'autres ordres de gouvernement et organismes et entretenir les alliances et les rapports actuels avec les organisations communautaires et locales.



Construction d'un nouveau stationnement en collaboration avec la municipalité de Whitehorse, 1997

MESURES CLÉS

- *collaborer avec la collectivité locale, les organismes compétents et d'autres parties intéressées à la préparation de tout événement d'envergure et à la gestion permanente du lieu historique;*
- *collaborer avec le gouvernement du Yukon, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes à l'élaboration et à la mise en œuvre de possibilités de formation, de diffusion externe, d'interprétation et de marketing liées au lieu historique;*
- *encourager les bénévoles, les groupes communautaires, les associations locales et le grand public à participer à l'aménagement et à l'exploitation du lieu historique.*

4.2. Opérations et administration

But stratégique :

Appliquer à l'administration et à l'exploitation du lieu historique les responsabilités fondamentales exposées dans le Plan d'affaires de Parcs Canada.

Mise en œuvre du plan

Parcs Canada continuera d'axer son travail sur le maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique et sur la prestation de services d'accueil appropriés et économiques. Au cours de l'établissement de son plan d'affaires et de ses plans de travail, Parcs Canada examinera les possibilités d'exécution et d'amélioration des opérations du lieu historique, décrira les stratégies de gestion à adopter pour la mise en œuvre du plan et préparera des rapports sur l'état du lieu historique. Le plan d'affaires lui procurera le mécanisme par lequel il concrétisera les buts, les objectifs et les mesures de gestion décrits dans le présent plan directeur.

OBJECTIFS

- respecter les politiques et les lignes directrices propres aux lieux historiques nationaux, telles qu'elles sont décrites dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et la *Politique sur les lieux historiques nationaux*, de même que dans le programme général de Parcs Canada;
- faire preuve de leadership en donnant l'exemple, montrer et défendre l'éthique et les pratiques de gérance environnementale et d'intendance patrimoniale, et collaborer avec les autres;
- assurer l'intégrité commémorative, le service à la clientèle et l'utilisation judicieuse des deniers publics;
- entreprendre une évaluation complète du programme de sécurité et de sûreté du lieu historique pour déterminer les exigences actuelles et futures en matière de sécurité.

Situation actuelle

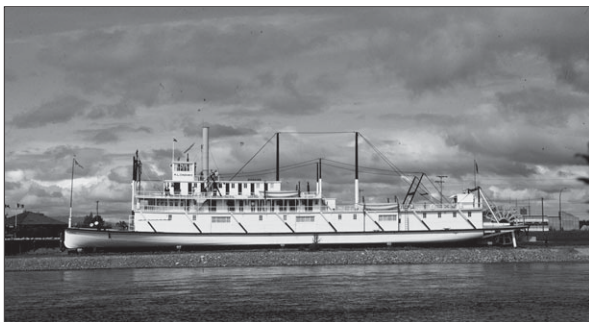
Le S.S. *Klondike* est actuellement administré par le bureau de Whitehorse de l'Unité de gestion du Yukon, où travaille également le directeur du lieu historique. Les installations d'entretien sont également situées à Whitehorse.



Vue de la timonerie

MESURES CLÉS

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de stabilisation graduelle des ressources de niveau I et II, par l'entremise de projets chiffrés;
- consulter les parties touchées par d'éventuelles modifications des droits d'utilisation au lieu historique (ne comprend pas les droits fixés par le détenteur de permis);
- élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices de sécurité et de sûreté au lieu historique afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de planification des mesures d'urgence au lieu historique;
- engager les ressources appropriées pour une exploitation complète du lieu historique de juin à la mi-septembre, ainsi que pour un modeste programme de diffusion externe hors-saison;
- utiliser le Rapport sur l'état des parcs pour surveiller l'état de l'intégrité commémorative du lieu historique;
- examiner l'état structural et fonctionnel de l'infrastructure de soutien des opérations, puis élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui répondra aux besoins opérationnels et administratifs du lieu historique;
- mener une évaluation environnementale stratégique du plan directeur et des plans de chaque sous-activité visée par le Processus



Vue du S.S. Klondike de l'autre côté du fleuve

d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes;

- utiliser la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ou un substitut acceptable, à savoir le processus d'évaluation des aménagements du Yukon (Yukon Development Assessment Process), pour évaluer les incidences environnementales des projets avant qu'ils ne soient entrepris.

4.3 Évaluation environnementale du plan directeur

Le plan directeur du lieu historique national S.S. Klondike a été soumis à un examen préalable et à une évaluation environnementale conformément à la directive du Cabinet intitulée Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes. L'examen préalable a été mené dès le début du processus d'examen du plan, pour que les incidences environnementales des initiatives proposées soient connues avant que des décisions irrévocables ne soient prises. Un document d'accompagnement sur l'évaluation environnementale du plan directeur du lieu historique national du Canada S.S. Klondike décrit en détail les résultats résumés ici.

Un atelier a été organisé pour cerner les propositions du plan directeur qui étaient susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement. Le plan prévoit la restauration et l'entretien du vapeur. La mise en œuvre du plan risque donc peu d'avoir d'effets importants sur l'environnement. Les techniques courantes de restauration et d'entretien seront employées. Les répercussions de ces activités sont minimales ou peuvent être atténuées par des techniques connues. Le bateau n'est plus utilisé et servira seulement d'installation éducative et patrimoniale où des expositions fixes seront présentées et des visites à pied guidées seront offertes.

Plusieurs initiatives du présent plan directeur peuvent entraîner une hausse du taux de fréquentation. Une stratégie s'impose pour surveiller et gérer les répercussions du nombre

accru de visiteurs sur les ressources naturelles et culturelles du lieu historique.

Certaines initiatives du plan directeur sont de nature conceptuelle et ne sont pas assez détaillées pour se prêter à une évaluation des incidences environnementales. Il faudra obtenir d'autres renseignements avant que ces projets ne puissent être convenablement évalués. À mesure que des projets seront

élaborés, ils seront soumis à un examen préalable, selon les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Les mesures d'atténuation appropriées seront intégrées aux évaluations. Les projets ne seront pas amorcés avant que l'examen et l'évaluation en matière d'environnement aient été menés et que l'approbation d'une autorité responsable en vertu de la LCEE ait été obtenue.

■ 5 : Stratégie de mise en œuvre

Le plan directeur expose l'orientation stratégique à long terme que doivent suivre les gestionnaires du lieu historique national. Ce document joue un double rôle : d'une part, c'est un cadre qui régit la prise de décisions et l'élaboration de plans détaillés, et, d'autre part, c'est un ouvrage de référence stratégique pour les prévisions des dépenses en immobilisations ainsi que pour la gestion et l'exploitation futures du lieu historique. La mise en œuvre du plan incombe au directeur et au personnel de l'unité de gestion.

Le plan directeur présente une vision à long terme pour le lieu historique, mais il met l'accent sur les mesures à prendre dans une période de cinq ans. La présente stratégie de mise en œuvre renferme donc une série de mesures qui devront être prises en priorité dans les cinq prochaines années, chacune d'elles étant jugée abordable compte tenu des ressources actuelles de l'Unité de gestion du Yukon.

Les priorités exposées dans le document valent pour les cinq années de validité du plan directeur. Elles sont directement liées au plan d'affaires du lieu historique et en suivent le cycle triennal. Ces mesures sont groupées en fonction des gammes de services de Parcs Canada, dans le cadre de la nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Les résultats attendus contribueront à l'atteinte des objectifs suivants :

- 1) assurer l'intégrité commémorative;
- 2) améliorer le service à la clientèle;
- 3) faire un usage judicieux et efficace des deniers publics.

Les progrès accomplis sont consignés dans un rapport annuel sur le rendement du plan d'affaires et dans le *Rapport sur l'état des parcs*, qui est publié régulièrement.

Voici la liste des mesures qui doivent être prises de façon prioritaire dans les cinq prochaines années :

- Poursuivre les travaux de stabilisation du vapeur.
- Créer, sur le site Web du lieu historique, un programme d'éducation et de diffusion externe destiné à rallier surtout les jeunes.
- Surveiller l'efficacité des activités de mise en valeur du patrimoine en administrant des sondages annuels (tout en continuant de participer au sondage national auprès de la clientèle).
- Préparer une nouvelle stratégie d'interprétation pour le lieu historique national du Canada S.S. Klondike.
- Procéder chaque année à un examen des besoins en formation des concessionnaires et du personnel afin de veiller à ce que le programme soit exécuté de façon professionnelle.
- Élaborer une stratégie de marketing pour le lieu historique en mettant l'accent sur le marketing social et sur les changements de comportement chez les visiteurs.
- Rencontrer des sociétés de transport afin de rétablir les visites organisées par autocar au lieu historique.
- Participer activement au projet d'aménagement du secteur riverain de Whitehorse.

Glossaire

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine	Organisme consultatif interministériel responsable de l'identification et de la détermination de la valeur patrimoniale des édifices fédéraux, de la surveillance de leur conservation et de leur utilisation continue à la suite de leur désignation.
Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC)	Groupe de personnes nommées qui représentent chaque province et territoire du Canada et qui relèvent du ou de la ministre de l'Environnement. La Commission reçoit et étudie des recommandations concernant la commémoration d'endroits historiques et la création de musées historiques ainsi que l'administration, la préservation et l'entretien de ces endroits et musées. En outre, elle conseille le ou la ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la <i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i> .
Gestion des ressources culturelles	Pratiques généralement admises de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles, reposant sur des principes et réalisées au moyen de mesures qui intègrent des activités professionnelles, techniques et administratives afin de tenir compte de la valeur historique de ces ressources dans les interventions pouvant les affecter. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles inclut leur mise en valeur, leur utilisation et leur conservation.
Intégrité commémorative	On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs qui justifient son importance sont clairement expliqués au public et lorsque la valeur patrimoniale du lieu historique est respectée.
Lieu historique national	Tout endroit reconnu d'importance historique nationale par le ou la ministre responsable de Parcs Canada.
Plan directeur	Guide stratégique qui oriente la gestion future d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation. Exigé par la loi, ce document est rédigé à la suite de consultations publiques, approuvé par le ou la ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, puis déposé au Parlement. C'est le principal document de responsabilisation publique qui régit le travail des gestionnaires des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.
<i>Rapport sur l'état des parcs</i>	Rapport biennal qui évalue l'intégrité écologique et commémorative des parcs et des lieux historiques nationaux du Canada, les services offerts aux visiteurs et les progrès accomplis dans la création de nouvelles places patrimoniales. Le rapport est approuvé par le ou la ministre et déposé devant le Parlement.

Ressource culturelle	Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, et dont la valeur historique a été reconnue.
Ressource culturelle de niveau I	Ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale. Ce type de ressource est directement rattaché aux raisons qui donnent à un lieu historique son importance nationale.
Ressource culturelle de niveau II	Ressource qui, sans avoir d'importance historique à l'échelle nationale, peut quand même revêtir une valeur historique et être considérée comme une ressource culturelle.
Site du patrimoine mondial	Site naturel ou culturel considéré par le Comité du patrimoine mondial comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, d'après ses critères. Le comité a été créé pour assurer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco (1972).
Tourisme patrimonial	Immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays pour mieux en comprendre et appuyer le patrimoine.
Unité de gestion du Yukon	Unité administrative de Parcs Canada, basée au Yukon et chargée de la gestion des places patrimoniales suivantes : lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, lieu historique national du Canada S.S. <i>Klondike</i> , lieu historique national du Canada S.S. <i>Keno</i> , lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson, lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre, parc national et réserve de parc national du Canada Kluane et parc national du Canada Vuntut.
Valeur historique	Valeur qui est attribuée à une ressource et qui en fait une ressource culturelle reconnue. Cette valeur peut être physique ou associative.